



Ville de Lautrec  
81440

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 081-218101392-20240408-DELIB2024\_22-BF



---

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PREVISIONNEL 2024

---

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la Commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 08 avril 2024 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture du bureau.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en évitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès l'Etat, du Conseil Départemental, de la Région chaque fois que possible

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement pour 2024 représentent **2 934 613.62€** et se répartissent de la manière suivante :

CHAPITRE	BP 2024
011 –Charges à caractère général	489 450.00
012- Charges de personnel	678 700.00
014- Atténuation des produits	59 285.00
65- Autres charges de gestion courante	230 800.00
66- Charges financières	8 500.00
67- Charges spécifiques	1 000.00
68- Dotations provisions	136.00
023 Virement à la section d'investissement	1 466 742.62
<b>TOTAL</b>	<b>2 934 613.62</b>

### Les recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, locations de salles, ...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

#### 🚦 La fiscalité :

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition comme tel :

Foncier bâti (taux de référence) : 45.36 %

Foncier non bâti : 109%

CFE : 25.61 %

Taxe d'habitation : 17.85%

Pour une recette attendue de €

#### 🚦 Les dotations

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à **661 622€**

Les recettes de fonctionnement 2023 représentent **2 934 613.62 €** et se répartissent de la manière suivante :

CHAPITRE	BP 2024
013 -Atténuation de charges	2 500.00
70 -Produits des services, du domaine et vente	74 640.00
73- Impôts et Taxes	74 558.00
74- Dotations et participations	828 315.00
75- Autres produits de gestion courante	706 882.00
76-Produits financiers	95 000.00
77- Produits spécifiques	500 .00
78- Reprise provisions	10.00
042 –Opération d'ordre entre section	20 000.00
002- Résultat de fonctionnement reporté	1 132 208.62
<b>TOTAL</b>	<b>2 934 613.62</b>

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui qui constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

## SECTION INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

### **Les dépenses**

Le volume total des dépenses d'investissement pour 2024 représente de **2 255 466.62€** et se répartit de la manière suivante :

Opération	BP 2024
Opération 10 : Grosses réparation	20 000.00
Opération 33 Eclairage Public	96 200.00
Opération 10003 : Acquisition terrain	10 000.00
Opération 10005 : Voirie	72 500.00
Opération 10009 : Acquisition matériel	88 185.62
Opération 17 004 : Gros Travaux	128 275.00
Opération 18001 : Aménagement Cimetière	60 000.00
Opération 18004 : Aménagement Caussade	20 000.00
Opération 19001 : Inventaire Collection Archéologique	6 000.00
Opération 20002 : Réfection Rempart de la brèche	324 500.00
Opération 21003 : Salle festive et culturelle	921 000.00
Opération 22001 : Archives Mairie	17 500.00
Opération 23001 : Création préaux groupe scolaire	215 000.00
Opération 23002 : Création terrain foot	100 000.00
Opération 24001 : Vidéo protection	45 000.00
16 : Emprunt et dettes assimilées	83 000.00
040 Opération d'ordre (travaux régie)	20 000.00
041 Opération patrimoniale	28 306.00
<b>TOTAL</b>	<b>2 255 466.62</b>

Les projets d'équipement et de travaux représentent **2 124 160.62 €** du total.

Les principaux projets de 2024 porteront sur la réfection du rempart de la Brèche, la création d'un nouveau terrain de foot et l'étude de la future salle festive et culturelle.

**Les recettes**

Le volume total des recettes d'investissement représente **2 255 466** suivante :

Chapitre	BP 2024
10 : FCTVA –Taxe d'aménagement	208 400.00
1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés*	53 185.73
13 : Subvention d'investissement Etat : 211 164€ Région : 88 340€ Département : 38 064€	337 568.00
16 : Emprunt et dettes	
165 : Dépôts et cautionnement reçu	1 000.00
021 Virement de la section d'exploitation	1 466 742,62
024 : Cession	60 000.00
001 : Solde d'exécution reporté	100 264,27
041 Opération patrimoniale	28 306.00
<b>TOTAL</b>	<b>2 255 466.62</b>

Les principales recettes proviendront des subventions d'investissement qui ont été ou seront sollicitées pour les différents projets.

**ETAT DE LA DETTE**

En 2024, la Commune n'a pas prévu d'avoir recours à de nouveaux emprunts.

Actuellement, l'endettement de la Commune se compose de 4 emprunts à taux fixe.

Le remboursement du capital des emprunts pour 2024 s'élève à 83 000 €